



DEMANDE D'ADMISSION FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Centre Médical L'Arbizon - B.P. 114
65201 Bagnères-de-Bigorre Cedex

Admissions : ☎ 05.62.91.47.55 📁 05.62.91.48.99

Date d'admission souhaitée : ____ / ____ / ____

NOM :

Prénom : Nom de jeune fille :

Date & lieu de naissance : ____ / ____ / ____ à

Situation de famille : Célibataire Marié Veuf (ve) Divorcé(e) Séparé(e)

Adresse :

☎ : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ E-mail :

Dernière profession exercée :

Situation actuelle : Salarié Employeur :
Retraité Indépendant Sans emploi Autre

Nom et adresse de votre Centre de Sécurité Sociale :

N° de S.S. : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Nom et adresse de votre mutuelle ou Assurance :

N° adhérent :

Prend-elle en charge le forfait hospitalier ? oui non

Avez-vous déjà séjourné dans notre établissement ? Si oui, mois, année

EN CAS D'URGENCE, nom, prénom, lien avec vous, adresse, téléphone d'une personne à prévenir :

OBSERVATIONS : si vous êtes hospitalisé, précisez le lieu, l'adresse et le téléphone :

Pièces à joindre à la présente demande : voir notice explicative au dos.

DEMANDE D'ADMISSION - NOTICE EXPLICATIVE

PIECES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE D'ADMISSION

- fiche médicale de demande d'admission (FO087) ;
- photocopie de votre carte d'assuré social ou de l'attestation papier VI TALE ;
- photocopie de votre carte de mutuelle ou d'assurance complémentaire ;
- prise en charge de la sécurité sociale (venue du domicile).

CONSEILS

- Si vous venez de votre domicile : demandez à votre médecin traitant d'établir deux certificats médicaux détaillés ; l'un destiné à votre Caisse primaire d'Assurance Maladie ou tout autre organisme payeur, afin d'obtenir la prise en charge des frais du séjour, l'autre à l'ARBI ZON sur imprimé joint à ce dossier.
- Si vous êtes hospitalisé : adressez vous au plus tôt au personnel de l'établissement pour organiser votre transfert vers l'Arbizon.
- Si vous avez un ordonnancier, présentez-le à votre prescripteur.

EXAMEN DE VOTRE DEMANDE

- L'accord ou l'avis favorable donné par la Sécurité Sociale ne signifie pas que vous serez obligatoirement accepté(e) à l'Arbizon : votre demande doit d'abord être examinée par la Commission des Admissions de notre établissement et l'admission prononcée par le Directeur en fonction de l'avis médical et des places disponibles dans le secteur demandé.
- DANS TOUS LES CAS, une réponse écrite vous parviendra rapidement. EN AUCUN CAS NE REJOIGNEZ L'ARBI ZON AVANT D'AVOIR ETE CONVOQUE(E) PAR NOS SOINS (lettre ou télécopie).
- En provenance du domicile, AUCUNE CONVOCATIION NE PEUT ETRE FAITE SANS QUE LA PRI SE EN CHARGE NE NOUS SOIT PARVENUE.

ADMISSION

- Les admissions se font du lundi au vendredi le matin ; éventuellement le samedi matin pour raison médicale ou transfert.
- Il n'y a pas d'admission les dimanches et jours fériés.
- Si vous avez été hospitalisé(e) prière de remettre le bulletin de situation à l'arrivée.

TROUSSEAU

- L'établissement fournit les draps et les serviettes de toilette ;
- Pour pouvoir bénéficier de l'ensemble des possibilités thérapeutiques et de détente, il est indispensable que vous apportiez une tenue de bain avec bonnet, un survêtement, une paire de chaussures souples et plates (basket) ;
- Pour le lavage de votre linge, une mini laverie est à votre disposition ainsi qu'une salle de repassage (il ne sera pas possible de laver du linge dans votre chambre) ;

MEDICAMENTS ET EXAMENS MEDICAUX

- Vous êtes prié d'apporter les médicaments qui vous ont été prescrits par votre médecin traitant. Fournissez aussi tous les renseignements médicaux en votre possession (radiographies, électrocardiogrammes, résultats d'analyses).

CHAMBRES ET DEPOT DE VALEURS

- Toutes les chambres sont individuelles et équipées de sanitaires (douche, lavabo, W.C.), de téléphone, d'une télévision et d'un mini coffre-fort. A noter que l'établissement n'est responsable que des valeurs déposées dans son coffre. Il est recommandé de n'amener ni espèces, ni bijoux de valeur.

MODALITES FINANCIERES DE VOTRE SEJOUR

- Frais de séjour hospitalier : il est en pris en charge par la sécurité sociale soit à 100%, soit à 80%. Dans ce dernier, le montant du ticket modérateur (20% du tarif journalier, forfait journalier inclus) est à régler par vous (N.B. : de nombreuses caisses complémentaires, comme la M.G.E.N., pratiquent le tiers payant). Ces frais de séjour incluent toutes les dépenses liées directement à votre hospitalisation (soins, hébergement, repas).
- Forfait journalier : sa prise en charge dépend de votre complémentaire. Elle peut être partielle ou totale, limitée dans le temps ou non, et votre caisse peut pratiquer ou non le tiers payant (renseignez-vous auprès de votre caisse). Les mutualistes M.G.E.N. n'ont pas à régler le forfait journalier.
- Autres frais : vos dépenses personnelles (télévision, téléphone, boutique, invités, laverie, et c.) sont à votre charge.
- A noter qu'il y a un supplément pour chambre particulière (sauf adhérents MGEN).